

MESURES FAVORISANT LA GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	Échéancier	Moyens / Infos supplémentaires	Avancement	Responsable	Commentaires
<b>Faire connaître la politique gouvernementale en gestion des matières résiduelles à l'ensemble des intervenants du territoire afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs à un objectif commun, soit celui d'atteindre les objectifs de la politique</b>	En continu	Sur les sites Internet de la MRC et de la Régie, une section réservée au PGMR présente le document élaboré en fonction d'atteindre les objectifs de la Politique ainsi que diverses informations d'ordre général liées aux rôles de la MRC et de la Régie dans le cadre de sa mise en oeuvre.	En continu	MRC et Régie	La Régie fait connaître les objectifs de la Politique dans le cadre de ses diverses activités de sensibilisation. De plus, sur le site Internet de la Régie, dans la page du Plan de gestion des matières résiduelles, un lien est fait vers la page Internet de la Politique.
<b>Diffuser les différentes mesures mises de l'avant dans les municipalités et à la MRC afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et démontrer aux citoyens et aux ICI les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à l'implication de tous</b>	En continu	Présentation du bilan annuel de la Régie en conférence de presse et parution du communiqué dans les bulletins municipaux et sur le site laregieverte.ca. La MRC prévoit identifier sur son site Internet les mesures qu'elle met en place pour favoriser l'atteinte des objectifs (recyclage, compostage, réemploi, etc.).	En continu	MRC et Régie	L'équipe du service-conseil de la Régie propose aux ICI (industries, commerces et institutions) des solutions afin de diminuer le volume de déchets voués à l'enfouissement et en y démontrant les économies réalisables. Aussi, la Régie fournit gratuitement des bacs et des conteneurs pour les collectes des matières organiques et des matières recyclables. De plus, par la taxation municipale, la majorité des municipalités sensibilisent leurs ICI à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles afin de diminuer le tonnage des déchets enfouis et ainsi diminuer le montant de leur taxation (taxation incitative). Ainsi, la Régie a convaincu au fil des ans l'ensemble de ses municipalités à instaurer la taxation incitative liée aux bonnes performances en gestion des matières résiduelles des ICI.
<b>Élaborer des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation en fonction des actions mises de l'avant et des différentes clientèles résidentielles, ICI et CRD</b>	En continu	Plan de communication annuel de la Régie.	En continu	Régie	Le service est offert aux ICI qui veulent implanter la collecte des matières organiques depuis 2016. De plus, un service-conseil est offert par le personnel de la Régie auprès des ICI afin d'améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles, soit de réduire le volume de déchets voués à l'enfouissement et d'augmenter les tonnages des matières recyclables et organiques collectées ou apportées à l'écocentre. Les bacs et conteneurs pour les matières organiques et les matières recyclables sont fournis gratuitement par la Régie. En 2022, c'est plus d'une centaine d'ICI qui participent à la collecte des matières organiques.
<b>Présenter au conseil des maires, sur une base annuelle, l'état d'avancement du PGMR ainsi que des résultats obtenus</b>	En continu	Dépôt du rapport annuel de suivi de la mise en oeuvre du PGMR au conseil de la MRC au mois de juin de chaque année et de façon ponctuelle selon les besoins manifestés.	En continu	MRC et Régie	Le rapport annuel de suivi de la mise en oeuvre du PGMR sera déposé à la séance du conseil de la MRC en juin 2023 et il sera rendu public sur le site Internet de la MRC. Chaque mois, un élu siégeant sur le conseil d'administration de la Régie présente un compte rendu des activités de cette dernière au conseil de la MRC. Tous les procès-verbaux du conseil d'administration de la Régie sont transmis aux municipalités et rendus disponibles sur le site Internet de celle-ci. Aussi, depuis 2019, la Régie publie son bilan annuel. Le document est disponible en format papier et transmis aux municipalités et à la MRC en version PDF, par courriel. Celui-ci est également disponible pour consultation sur le site Internet de la Régie.
<b>Publier sur une base annuelle les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par les municipalités</b>	En continu	Plan de communication annuel. Les bons coups des municipalités compilés et production d'un article pour diffusion. Les municipalités diffuseront les informations dans les bulletins municipaux.	En continu	MRC et Régie	Les initiatives de la MRC et des municipalités pourront être mentionnées lors de la présentation annuelle de l'état d'avancement du PGMR. La Régie publicisera également les initiatives municipales par le biais d'un article pour diffusion dans les bulletins municipaux, la page Facebook et sur son site Internet. La MRC et les municipalités pourront également diffuser cette information sur leur site Internet.
MESURES FAVORISANT LA RÉDUCTION À LA SOURCE ET LE RÉEMPLOI	Échéancier	Moyens / Infos supplémentaires	Avancement	Responsable	Commentaires
<b>Appliquer le principe d'exemplarité qui est un moteur important de mobilisation. La MRC publicisera le programme de Recyc-Québec « ICI on recycle » au sein même des municipalités</b>	En continu	Plan de communication annuel. Ajout d'un lien vers le programme ICI ON RECYCLE sur le site Internet de la MRC.	Fait	MRC et Régie	La Régie a obtenu 2 fois des certifications ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec. La Régie a reçu en 2016 la certification Or - Performance - niveau 3 et en 2020, la certification Performance +. Elle encourage les entreprises et les municipalités à s'informer et à s'engager dans ce programme. Le site Internet de la MRC comporte un lien permettant aux municipalités d'accéder facilement au programme ICI ON RECYCLE! Le comité environnement de la MRC évalue différentes options pour améliorer la performance de la MRC en matière de réduction à la source, de réemploi et de récupération à l'intérieur de son édifice. Diverses mesures ont été mises en place à la MRC à cet effet au cours des dernières années et une réflexion sera faite au sein de la MRC quant à la possibilité de s'inscrire au programme ICI ON RECYCLE! Voici les mesures mises en place au sein de la MRC : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'un lave-vaisselle dans la salle de dîner;</li> <li>• Remplacement des verres de carton et des bouteilles d'eau en plastique par des verres et des tasses réutilisables (salle de dîner et salles de réunion);</li> <li>• Installation d'un îlot de tri permettant de faciliter le tri des matières et d'augmenter la capacité des bacs dédiés aux matières recyclables et compostables;</li> <li>• Mise en place d'une politique de télétravail ayant engendré une baisse significative des impressions papier dans les bureaux de la MRC;</li> <li>• La politique de travail permet à 75 % des employés de la MRC d'être 60 % moins souvent sur la route;</li> <li>• Dans la convention collective, la MRC a prévu une allocation bonifiée pour les gens qui font du covoiturage dans le cadre de leurs déplacements.</li> </ul>
<b>Continuer à promouvoir l'herbicyclage</b>	En continu	Plan de communication annuel.	En continu	Régie	De la publicité est faite au sujet de l'herbicyclage sur le site Internet de la Régie et sa page Facebook ainsi que dans le journal régional le Courrier de Portneuf. L'information est également transmise aux municipalités. Les herbes et feuilles sont acceptées dans les écocentres et dans la collecte des matières organiques, mais la Régie privilégie l'herbicyclage et diffuse des informations à ce sujet.
<b>Promouvoir l'importance des 3RVE à l'atteinte des objectifs de la politique</b>	En continu	Plan de communication annuel.	En continu	Régie	Sur sa page Facebook et son site Web, la Régie partage plusieurs trucs et conseils sur la réduction à la source et le réemploi en plus de faire connaître les différents organismes et pages Facebook de réemploi. La Ressourcerie de Portneuf et les 9 ouvriers régionaux sont d'importants partenaires pour le réemploi. La Régie et la Ressourcerie ont développé un très bon partenariat avec les organismes afin d'optimiser les efforts de chacun pour le réemploi des vêtements et de divers articles usagés.

MESURES FAVORISANT LE RECYCLAGE DES MATIÈRES S'APPARENTANT À LA COLLECTE SÉLECTIVE (PAPIER, CARTON, PLASTIQUE, VERRE, MÉTAL)	Échéancier	Moyens / Infos supplémentaires	Avancement	Responsable	Commentaires
<b>Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective et évaluer sa performance</b>	En continu	Plan de communication annuel. Pour la performance, un bilan est effectué annuellement et diffusion des résultats (communiqué, site Internet, etc.).	En continu	Régie	Diffusion des informations selon le plan de communication annuel. Des dépliants et fiches informatives sont remises à chaque nouvel arrivant lors de la livraison des bacs à matières recyclables et matières organiques qui sont fournis gratuitement par la Régie. Pour évaluer la performance de la collecte sélective, tous les tonnages sont compilés à chaque année et un taux de diversion est calculé. Le bilan de performance est présenté dans le rapport annuel de la Régie qui est aussi disponible sur le site Internet de la Régie.
<b>Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton proposé par le gouvernement, en adoptant un règlement obligeant la participation des citoyens et des ICI à un programme de collecte sélective des matières recyclables déjà offert par la RRGMRP</b>	À venir	Adoption d'un règlement. La Régie proposera un projet de règlement pour adoption par chacune des municipalités.	À venir	Régie et municipalités	
<b>Publiciser les différents volets du programme de la récupération hors foyer disponible pour les municipalités</b>	Complété	Le programme est maintenant terminé.	Terminé	Régie	La Régie a diffusé les informations concernant ce programme aux municipalités. Le programme est maintenant terminé. Cependant, quelques municipalités membres de la RRGMRP ont pu profiter de ce programme dans la période où il était en cours. Celui-ci a pris fin en 2019.
<b>Promouvoir la collecte des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC</b>	En continu	Plan de communication annuel. Diffusion de l'information auprès de l'UPA de Portneuf. La collecte est offerte depuis quelques années.	En continu	Régie	La Régie récupère les plastiques agricoles en apport volontaire à l'écocentre Neuville. L'écocentre Neuville est maintenant un point de dépôt officiel avec Agrirécup pour la gestion de ces plastiques. Des recommandations sont faites aux agriculteurs pour participer à la récupération.
<b>Établir et promouvoir une politique d'achat environnemental à la MRC et dans les municipalités</b>	2019-2020	À élaborer par la MRC et les municipalités.	Fait par la Régie et transmis aux municipalités et à la MRC pour qu'elles puissent s'en inspirer.	MRC, Régie et municipalités	La MRC prévoit établir des lignes directrices ou une politique d'achat environnemental. Un comité environnemental formé d'employés de la MRC a été mis en place en 2017, lequel pourra entre autres étudier ces projets. De plus, la MRC a implanté à 80 % le conseil sans papier et a également fait l'acquisition d'un logiciel pour la gestion documentaire, qui est en cours d'implantation. En 2017, la MRC a implanté un nouveau logiciel de partage virtuel de fichiers destiné au conseil de la MRC, contribuant ainsi à limiter l'emploi de papier. L'utilisation de ce logiciel a été élargie aux directeurs généraux et aux directeurs des services incendie des municipalités de la MRC. En 2020, la Régie s'est dotée de 3 politiques. Celles-ci ont été partagées auprès des municipalités pour qu'elles puissent s'en inspirer : <ul style="list-style-type: none"> <li>•Politique d'approvisionnement écoresponsable;</li> <li>•Politique environnementale de gestion des matières résiduelles internes et de l'énergie;</li> <li>•Politique d'événement écoresponsable.</li> </ul>
<b>Évaluer l'impact d'un changement de fréquence de collecte pour favoriser une augmentation des taux de récupération des matières recyclables</b>	2019	Évalué mais une autre méthode a été retenue.	Fait	Régie	Pour réduire les frais de collecte et maximiser le volume de matières recueillies avec la collecte des matières recyclables, la Régie privilégie plutôt de fournir des bacs et des conteneurs supplémentaires pour ceux qui génèrent plus de matières. Cependant, un service de collecte hebdomadaire est aussi offert pour certains ICI qui ont absolument besoin d'une collecte chaque semaine.
<b>Évaluer la pertinence d'utiliser des contenants semi-enfouis plutôt que des bacs roulants pour répondre à des situations particulières</b>	En continu	En cas par cas selon les municipalités. Cibler des endroits pertinents pour l'implantation. Diffuser les bons coups des municipalités disposant de contenants semi-enfouis (montage photos, endroits ciblés).	Une évaluation est faite au fur et à mesure selon les demandes des municipalités.	Régie	Des conteneurs semi-enfouis sont installés dans quelques municipalités selon leurs besoins et leur budget. La collecte est permise dans le devis actuel et sera permise dans les prochains devis. Cependant, on constate que les conteneurs semi-enfouis ne sont pas toujours utilisés pour le bon usage et l'on y retrouve beaucoup de résidus de construction, de rénovation et de démolition et autres résidus (qui devraient plutôt être apportés dans un écocentre). La Régie favorise donc l'apport volontaire des matières aux écocentres. Il est préférable de bien évaluer les besoins avant d'implanter ce type d'équipement dans les endroits publics. Ce type d'équipement requiert de l'affichage, de la sensibilisation et de la surveillance.
MESURES FAVORISANT LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE DES ENCOMBRANTS, DES RDD ET CRD	Échéancier	Moyens / Infos supplémentaires	Avancement	Responsable	Commentaires
<b>Sensibiliser la population à utiliser les écocentres</b>	En continu	Plan de communication annuel. Conserver la gratuité aux écocentres pour les citoyens afin de favoriser l'augmentation du nombre d'utilisateurs.	Fait	Régie	La Régie opère un réseau de 6 écocentres et 2 microécocentres sur son territoire. Plusieurs communications et publicités sont faites auprès des citoyens et ICI via : site Internet, bulletins municipaux, journaux régionaux, pages Facebook municipales, babillards électroniques, cahiers habitation, etc. Nombre de visiteurs aux écocentres en 2022 = 72 617 usagers.
<b>Obliger les citoyens, les entreprises et les municipalités à réemployer et recycler leurs résidus de CRD</b>	À venir	Adoption d'un règlement. La Régie proposera un projet de règlement pour adoption par chacune des municipalités.	En continu	Régie et municipalités	Par défaut, les citoyens doivent trier leurs matériaux CRD (construction, rénovation et démolition) et RDD (résidus domestiques dangereux) aux écocentres aux fins de récupération. Pour les CRD, les entrepreneurs doivent obligatoirement transiter par le centre de tri des CRD du Complexe environnemental de Neuville.
<b>Poursuivre l'évaluation de la pertinence pour la MRC de se doter d'équipements et d'infrastructures régionaux de traitement pour cette catégorie vers une autonomie régionale</b>	En continu	Réseau de 6 écocentres en place. Évaluer la pertinence d'en implanter d'autres. La Régie soutient les microécocentres des municipalités (ex. : Deschambault-Grondines et Notre-Dame-de-Montauban (hors MRC de Portneuf).	En continu	Régie	À l'été 2019, la Régie a ouvert un 6 <sup>e</sup> écocentre à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, une municipalité située dans la MRC de La Jacques-Cartier, afin de mieux desservir l'ensemble des utilisateurs des municipalités membres de la Régie. Tous les citoyens des municipalités membres de la Régie ont accès à tous les écocentres du territoire. CRD : La Régie a procédé en 2021 à un projet et à une analyse en vue de moderniser le centre de tri des CRD du Complexe environnemental de Neuville. Une demande a été faite au Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri CRD.

MESURES FAVORISANT LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES	Échéancier	Moyens / Infos supplémentaires	Avancement	Responsable	Commentaires
<b>Desservir le secteur multilogements (7 logements et plus) en collecte des matières organiques</b>	En continu depuis 2017	La régie effectue des démarches auprès des multilogements de 7 logements et plus depuis 2017. Le service est offert à tous.	Service offert depuis 2017	Régie	La Régie contacte les gestionnaires de multilogements afin de leur offrir de participer à la collecte des matières organiques. Nous constatons qu'il est plus difficile d'implanter la collecte des matières organiques dans les plus gros multilogements ainsi que des difficultés de logistique et opérationnelles au sein de la gestion des multilogements.
<b>Desservir le secteur ICI en collecte des matières organiques</b>	En continu depuis 2016		Service offert depuis 2016	Régie	Depuis 2016, le service est offert aux ICI qui veulent implanter la collecte des matières organiques. Les ICI bénéficient d'un service-conseil personnalisé avec le personnel de la Régie. En 2022, ce sont 102 ICI qui participent à la collecte des matières organiques. Voir le bilan annuel de la RRGMRP pour plus de détails.
<b>Obliger les citoyens et les entreprises de la MRC à valoriser les matières organiques</b>	À venir	Adoption d'un règlement. La Régie proposera un projet de règlement pour adoption par chacune des municipalités.	À venir	Régie et municipalités	
<b>Évaluer l'impact d'un changement de fréquence de collecte ou d'équipement de collecte pour favoriser une augmentation des taux de récupération des matières organiques</b>	En continu	Évalué	Fait	Régie	38 collectes annuelles sont prévues au calendrier à raison d'une collecte par mois durant les mois de décembre à mars et une collecte chaque semaine de la mi-avril à la fin novembre. Pour les plus grands générateurs de matières organiques, la Régie privilégie d'offrir des bacs supplémentaires gratuitement ou des conteneurs à chargement avant. De plus, la collecte pour les ICI (grands générateurs) se fait chaque semaine durant toute l'année.
<b>Sensibiliser les municipalités locales à faire parvenir à la MRC et à la Régie les données de boues municipales traitées et les sensibiliser à la valorisation (agricole ou compostage)</b>	En continu	Demander aux municipalités de transmettre à la Régie leur bilan annuel et les prévisions de disposition des boues municipales (étangs aérés) et informer/sensibiliser à la valorisation des boues.	En continu	Régie et municipalités	Une demande est adressée chaque année aux municipalités afin d'obtenir des informations concernant le tonnage des boues issues de la vidange des étangs d'épuration municipaux ainsi que le type de valorisation des boues municipales sur leur territoire. La MRC compile ces informations dans un registre.
INFRASTRUCTURES	Échéancier	Moyens / Infos supplémentaires	Avancement	Responsable	Commentaires
<b>Continuer l'évaluation de la pertinence de doter la MRC d'infrastructures de traitement pour les matières recyclables, les matières organiques et les matières du secteur ICI et CRD afin de favoriser l'autonomie régionale</b>	En continu	Études à faire selon les besoins.	Au besoin	Régie	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019, la Régie assure elle-même la gestion des opérations de l'écocentre Neuville, du Centre de transbordement des matières recyclables et du Centre de traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) de Neuville. La Régie gère aussi un réseau de 6 écocentres et 2 microécocentres sur son territoire. Des travaux de modernisation du Centre de traitement des CRD de Neuville ont débuté en 2022 et se poursuivent en 2023.
ÉLIMINATION	Échéancier	Moyens / Infos supplémentaires	Avancement	Responsable	Commentaires
<b>Informers, sensibiliser et éduquer les intervenants sur leur impact respectif sur la performance totale de la MRC et sur les sommes qu'ils reçoivent de la redevance à l'élimination</b>	En continu	Plan de communication annuel.	En continu	Régie	Cette information est transmise aux municipalités lors de l'adoption du budget annuel de la Régie. Cette information est aussi disponible dans le bilan annuel de la Régie ainsi que le montant de la compensation des coûts nets de la collecte sélective.
<b>Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime</b>	En continu	Plan de communication annuel.	En continu	Régie	La sensibilisation est faite dans le Guide pratique du tri, sur le site Internet de la Régie, dans les publications de la page Facebook, etc. Fait partie du plan de communication.

**Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR**

**ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles**

Nom de la MRC : \_\_\_\_\_ MRC de Portneuf

**Année : 2022**

**À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles**

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>

Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements), incluant les chalets	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)			Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)								
				Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2022	Nombre de collectes en 2022	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)			
						Début	Fin			Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires (incluant d'origine animale)	Début	Fin		
34030	Cap-Santé (V)	1394	Non	1394	38	01-2022	12-2022										
34058	Deschambault-Grondines (M)	932	Non	932	38	01-2022	12-2022										
34025	Donnacona (V)	2448	Non	2448	38	01-2022	12-2022										
34120	Lac-Sergent (V)	416	Non	416	38	01-2022	12-2022										
34007	Neuveville (V)	1670	Non	1670	38	01-2022	12-2022										
34017	Pont-Rouge (V)	3601	Non	3493	38	01-2022	12-2022										
34048	Portneuf (V)	1387	Non	1387	38	01-2022	12-2022										
34135	Rivière-à-Pierre (M)	638	Non	619	38	01-2022	12-2022										
34097	Saint-Alban (M)	744	Non	722	38	01-2022	12-2022										
34038	Saint-Basile (V) - Capitale-Nationale	1142	Non	1142	38	01-2022	12-2022										
34078	Saint-Casimir (M)	596	Non	596	38	01-2022	12-2022										
34105	Sainte-Christine-d'Auvergne (M)	531	Non	515	38	01-2022	12-2022										
34060	Saint-Gilbert (P)	110	Non	110	38	01-2022	12-2022										
34115	Saint-Léonard-de-Portneuf (M)	647	Non	628	38	01-2022	12-2022										
34065	Saint-Marc-des-Carières (V)	1087	Non	1087	38	01-2022	12-2022										
34128	Saint-Raymond (V)	5202	Non	5046	38	01-2022	12-2022										
34085	Saint-Thuribe (P)	150	Non	150	38	01-2022	12-2022										
34090	Saint-Ubalde (M)	937	Non	909	38	01-2022	12-2022										
34902	Lac-Blanc (NO)	TNO	Non														
34906	Lac-Lapeyrère (NO)	TNO	Non														
34904	Linton (NO)	TNO	Non														

Nom du répondant : \_\_\_\_\_ Josée Frenette

Fonction du répondant : \_\_\_\_\_ Directrice générale et

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis sur ce formulaire.



21-juin-23

Date